Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 045-214503245-20260520-2026AG033-DE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE ST-JEAN LE BLANC
COMMUNE DE TIGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

En exercice :	18
Présents :	13
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures quarante-cinq,
le Conseil Municipal de la commune de TIGY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la Présidence de Fréderic JOVÉ, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2026

Présents : Fréderic JOVÉ, Marie-Agnès TOUZEAU, Luc LANGÉ, Philippe COURTEMANCHE, Lætitia TERRIER, Thierry POMMIER, Mickaël POINT, David POULIN, Ingrid COCO, Céline FOSSÉ, Pamela DESCHAMPS, Gaëlle CAPDEQUI-RUIZ, Kevin GAUTIER-BEGUE

Absents représentés :
Stéphane BOURG donne pouvoir à David POULIN
Marie-Françoise STEPAN donne pouvoir à Philippe COURTEMANCHE
Sylvain ROUTIER donne pouvoir à Fréderic JOVÉ
Valérie COSSON donne pouvoir à Laetitia TERRIER
Catherine GIARD-PASQUIER donne pouvoir à Marie-Agnès TOUZEAU

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOUZEAU

Après avoir fait approuver le Procès-Verbal de la session précédente, qui l'a été à l'unanimité, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le secrétaire de séance. Marie-Agnès TOUZEAU, seul candidat est selon le souhait du Conseil Municipal, désigné à l'unanimité à main levée.

Délibération 2026-AG -033
MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE
Renouvellement de marché

Rapporteur : Marie-Agnès TOUZEAU

Marie-Agnès TOUZEAU informe le Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire conclu en 2023 avec la société Restauval arrivera prochainement à son terme et qu'à ce titre, il convient de lancer une nouvelle consultation.
Elle rappelle que cette consultation se fera par le biais d'un groupement d'achat avec la commune de Vienne en Val et que c'est la commune de Vienne en Val qui est mandatée pour régler les formalités administratives du marché et notamment la signature de l'acte d'engagement.
A ce titre-là, le Conseil Municipal n'aura pas à délibérer de nouveau.
Elle rappelle enfin au Conseil Municipal le déroulement de la consultation sera réalisée sous forme de MAPA.
Elle rappelle enfin qu'une commission d'appel d'offre Adhoc sera composée et comprendra 2 élus de Vienne en Val et 2 élus de Tigy placés sous la présidence de Fréderic JOVÉ, Maire de Tigy,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 045-214503245-20260520-2026AG033-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Autorise la conclusion du nouveau marché de restauration scolaire qui sera issu de la consultation
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Signé électroniquement par : Agnes TOUZEAU
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Tigy - Secrétaire de séance 3

Signé électroniquement par : Frédéric JOVE
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Tigy - Maire